



Problème de partage de bien entre moi et mes soeurs

Par **narcisseherve**, le **28/02/2019 à 13:06**

salut depuis 2017 l'une de mes soeurs nous a assignés en justice pour le partage de bien et depuis l'année passée les maisons sont séquestre et un notaire a été désigné pour le partage . Il y a un huissier qui encaisse les loyers mais depuis que le notaire a été désigné pensant soudain tout allait bouger. Nous sommes 8 enfants héritiers c'est l'aînée qui a demandé le partage, j'ai une de mes soeurs qui est diabétique . Elle est tombée gravement malade ces jours-ci . LE notaire n'a pas pu effectuer le partage de l'argent du séquestre et depuis il ne décroche plus nos appels . Merci de m'éclairer . ma petite soeur se meurt
NB: l'aînée en question nous fait savoir qu'elle va bloquer le partage et la vente qu'elle est la seule qui décide

Par **morobar**, le **28/02/2019 à 18:33**

Bonjour,
Quelle est la question ?
La vente va avoir lieu sur licitation, et vous allez y laisser des plumes.
Il valait mieux, le jugement rendu par le TGI, évitez sa signification et s'accorder sur les ventes afin d'éviter les ventes aux enchères publiques.
Ceci dit le notaire n'est pas médecin, et la procédure de vente aux enchères publiques est encadrée, avec des délais de publications, de visite...

Par **amajuris**, le **28/02/2019 à 18:53**

bonjour, vous pouvez dire à votre soeur aînée que le droit d'aînesse a été supprimé depuis

Par **narcisseherve**, le **01/03/2019** à **12:07**

ma soeur fait tout pour bloquer du partage du loyer encaisser par l huissier qui devrait rendre compte au notaire . le notaire qui en charge du partage ne répond plus a mes appels . je veux savoir que faire est ce que possible de partager l argent qui est a la carpa .parce que normalement a mon avis c est ce qui devrait être fait oui ou non . si ce n est pas le cas , que faire pour venir en aide a ma petite soeur malade qui a besoin de soins